

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 176 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : Musée Letaille - Bullecourt 1917 – Adoption du règlement intérieur.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité d'approuver le règlement intérieur du Musée Jean et Denis LETAILLE – BULLECOURT 1917 regroupant les conditions générales d'accueil des visiteurs et des groupes, les règles de vente et les conditions de visite et de travail de recherche pour les différents acteurs du musée.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de règlement dont les termes et les dispositions ont fait l'objet d'une validation par la commission culture de l'intercommunalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- d'approuver le règlement intérieur du musée Jean et Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917,
- d'annexer à la présente délibération le règlement intérieur du musée,

- de charger Monsieur le Président et l'ensemble des personnels affectés au musée de faire appliquer les dispositions de ce règlement par rapport aux usagers et visiteurs du musée.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 18 décembre 2017 et transmission

en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-176 - 18/12/2017

Musée Letaille - Bullecourt 1917

Adoption Règlement Intérieur.

Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

